

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-055

L'an deux mille vingt six
Le trente avril
A vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 24 avril 2026** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Mickaël MAISTRE, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle sous France services à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Mickaël MAISTRE, Maire.**

Présents : M. Mickaël MAISTRE, Mme Hélène PLOUVIER, M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Mme Sandrine VASSEUR, M. Jérémy BESNEAU, Mme Isabelle CHARRÉ, Mme Carole ARVIS-COMBIER, M. Thierry DEBORNES, M. Jérôme LAMBERSEND, Mme Laëtitia BRUNET, Mme Mélanie GROS, Mme Aurélie CHATAIN, M. Guillaume LE CAR, M. Christian SERVAGE.

Absents excusés : M. Antoine ANGELLOZ-NICOUD (pouvoir à MME Isabelle CHARRE), Mme Annabelle GOISQUE (pouvoir à Mme Sandrine VASSEUR), M. Benoît PERILLAT-BOITEUX, M. Constan POCHAT-COTTILLOUX (pouvoir à Mme Hélène PLOUVIER), Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Karen TAPPAZ, M. Francis MARCHAL, M. Alexis VIDONNE,

A été nommée secrétaire : Mme Sandrine VASSEUR.

M. Le Maire expose :

Objet de la délibération : Modification Désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat d'Electricité de la Vallée de Thônes (SIEVT)

M. le Maire expose,

VU l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose que chaque commune peut être représentée dans les différentes structures qui la concerne par un ou plusieurs délégués ;

VU la délibération 2026-040 du 02 avril 2026 désignant 2 élus1 titulaire et 1 suppléant,

CONSIDERANT l'intérêt de la commune de Glières-Val-de-Borne d'être représentée par ses élus auprès des différents syndicats, associations ou regroupement de communes se rapportant à ses compétences ou son territoire ;

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un ou plusieurs délégués 2 titulaires auprès du Syndicat d'Electricité de la Vallée de Thônes (SIEVT) ;

CONSIDERANT que la délibération 2026-040 du 02 avril 2026 désignant 2 élus1 titulaire et 1 suppléant, doit-être abrogée car elle n'est pas conforme aux statuts du SIEVT.

Il convient donc à la commune de désigner 2 élus titulaires du conseil municipal en tant que représentants auprès du Syndicat d'Electricité de la Vallée de Thônes (SIEVT).

Mr le Maire propose les élus suivants :

Titulaires : M. Benoît PERILLAT-BOITEUX et Mme Sandrine VASSEUR

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DE DESIGNER** les représentants suivants :

Titulaires : M. Benoît PERILLAT-BOITEUX et Mme Sandrine VASSEUR

Délibération votée à l'unanimité.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-055

Le Maire,
Mickaël MAISTRE

La secrétaire de séance,
Sandrine VASSEUR

